



**CANAL
SEINE-NORD
EUROPE**

Rapport développement durable

2023 / 2024

Niveau de confidentialité : Public

Date de mise à jour : 04/09/2024

SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE



SOMMAIRE

Préambule	4
1. Introduction	5
1.1. Cadre du projet	5
1.2. Le financement	6
1.3. Le calendrier du projet	7
2. Gouvernance	8
2.1. Instances	8
2.2. Politiques de l'établissement	9
2.3. Responsabilité sociale de l'établissement	9
2.4. Déontologie	9
3. Sécurité	10
4. Ecoperformance	12
4.1. Mesures environnementales	12
4.2. Bilan Carbone	13
4.3. Certifications HQE	13
5. Partenariat et participation	15
5.1. Dialogue territorial et communication	15
5.2. Focus Paysage & Cadre de vie	17
5.3. Démarche grand chantier	18
5.3.1. Emploi	19
5.3.2. L'accès à la commande publique pour toutes les entreprises	20
5.3.3. Les partenariats	20
5.3.4. Contrats territoriaux de développement	21
6. Innovation	22
7. AVANCEMENT DU PROJET	24
7.1. Autorisations	24
7.1.1. Autorisations environnementales	24
7.1.2. Maitrise foncière	24





7.2. Préparation du chantier	25
7.2.1. Archéologie	25
7.2.2. Logistique.....	26
7.3. Travaux	27
8. Perspectives 2025	28
8.1. La sécurité.....	28
8.2. L'éco-performance	28
8.3. Le partenariat et la participation.....	29
8.4. L'innovation	30
8.5. Les travaux.....	30



PREAMBULE

Le Canal Seine-Nord Europe, grand projet d'aménagement du territoire alliant performance technique, respect de l'environnement et sécurité, va relier Compiègne, dans l'Oise, à Aubencheul-au-Bac, dans le Nord, d'ici 2030. Ce **canal à grand gabarit de 107 kilomètres** de long et de 54 mètres de large est un maillon essentiel de la liaison fluviale Seine-Escaut, qui connectera le réseau français aux 20 000 km de voies européennes. La liaison Seine-Escaut fait l'objet de la décision d'exécution de la Commission Européenne UE2019/1118 du 27 juin 2019, publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne. Cette décision, révisée le 10 juillet 2024 afin de tenir compte notamment des effets de la crise sanitaire sur le planning, fixe le périmètre géographique, les principaux jalons et la gouvernance du projet



Figure 1 : schéma du réseau fluvial nord-Europe

En qualité de maître d'ouvrage, la Société du Canal Seine-Nord Europe est responsable de la construction du Canal Seine-Nord Europe jusqu'à son transfert à son exploitant : VNF, Voies Navigables de France.

1. INTRODUCTION

Chaque année, la Société du Canal Seine-Nord Europe produit son rapport développement durable pour faire état du bilan des actions et des perspectives du projet dans ce domaine.

1.1. Cadre du projet

D'un point de vue opérationnel, le CSNE est sectorisé en 4 secteurs géographiques (du sud au nord) :

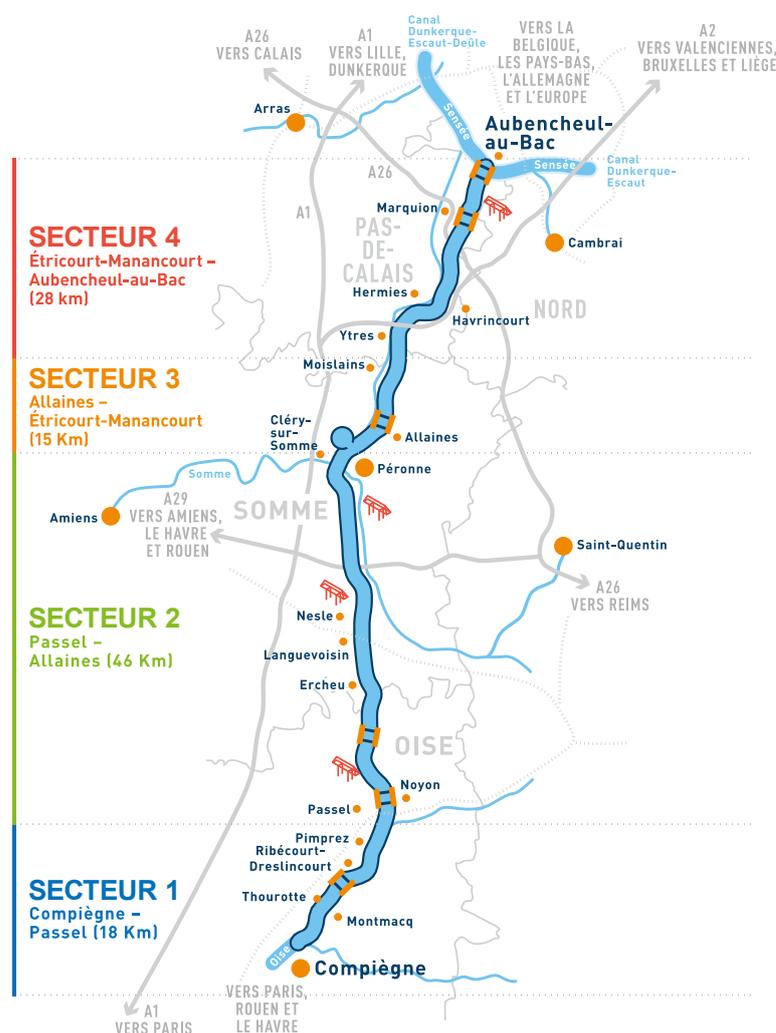


Figure 2 : secteurs géographiques du projet

A cela, s'ajoute 2 secteurs fonctionnels :

- Le secteur 5 : il regroupe l'ensemble des 6 écluses (hors celle du secteur 1)
- Le secteur 6 : spécifique au pont canal de la Somme, il est réalisé dans le cadre d'un marché de conception-réalisation, en cours de consultation.



1.2. Le financement

La convention de financement et de réalisation du 22 novembre 2019 signée à Nesle, prévoit les mécanismes de financement nécessaires à la réalisation du Canal Seine-Nord Europe. Cette convention de financement prévoit un coût du projet de 5,1 milliards d'euros (hypothèse d'inflation de 1,5% par an), et un financement réparti entre l'Europe, les collectivités territoriales et l'État français.



Figure 3 : diagramme de répartition des financements



Figure 4 : Signature de la convention de financement le 22 novembre 2019





1.3. Le calendrier du projet

VNF premier maître d'ouvrage du projet du CSNE a conduit les études préliminaires et d'**études d'avant-projet sommaire (APS)** jusqu'en 2006 afin de définir les caractéristiques techniques du projet. Le dossier d'enquête publique a été réalisé en 2006, pour une première enquête publique en 2007 et une signature de la Déclaration d'Utilité Publique le 11 septembre 2008. La reconfiguration du projet menée de 2013 à 2015 a conduit à une déclaration d'utilité publique modificative en 2017. Cette modification porte en particulier sur la modification du bief de partage. La DUP de l'ensemble du canal a été prorogée jusqu'en 2027 par décret du 25 juillet 2018.

La Société du Canal Seine-Nord Europe qui a repris la maîtrise d'ouvrage du projet en 2017 a conduit les études de conception avec un échelonnement différent selon les secteurs.

Pour le secteur 1, les études d'**Avant-Projet (AVP)** se sont déroulées en 2017 et 2018, le **dossier d'autorisation environnementale (DAE)** a été déposé en avril 2019 pour un arrêté d'autorisation environnementale obtenu le 8 avril 2021. Les études de **Projet (PRO)**, se sont terminées au deuxième semestre 2021. Des travaux d'aménagements environnementaux sont réalisés depuis 2017. Depuis 2021, ont été lancés les premiers travaux d'envergure avec les opérations de mesures environnementales, la construction de deux quais, le rescindement de l'Oise entre Montmacq et Cambronne-lès-Ribécourt ainsi que la construction de 4 ouvrages et le démarrage des travaux de construction de l'écluse de Montmacq-Cambronne-lès-Ribécourt..

Pour les secteurs 2, 3 et 4 et écluses, les études d'AVP se sont déroulées de novembre 2019 au premier semestre 2021 et le Dossier de demande d'autorisation environnementale a été déposé en mars 2022 pour un arrêté d'autorisation environnementale obtenu le 9 août 2024. Les travaux préparatoires, notamment les premières mesures compensatoires, les opérations d'archéologie préventive, la construction de quais travaux sur le canal du Nord ont débuté dès 2022. Les travaux de terrassement et de génie civil suivront à partir de 2025 / 2026.

Du fait des effets de la crise sanitaire et des délais d'instruction de l'autorisation environnementale, l'objectif fixé par l'Europe pour la mise en service du Canal Seine-Nord Europe initialement prévue fin 2028 est désormais prévue en 2030.



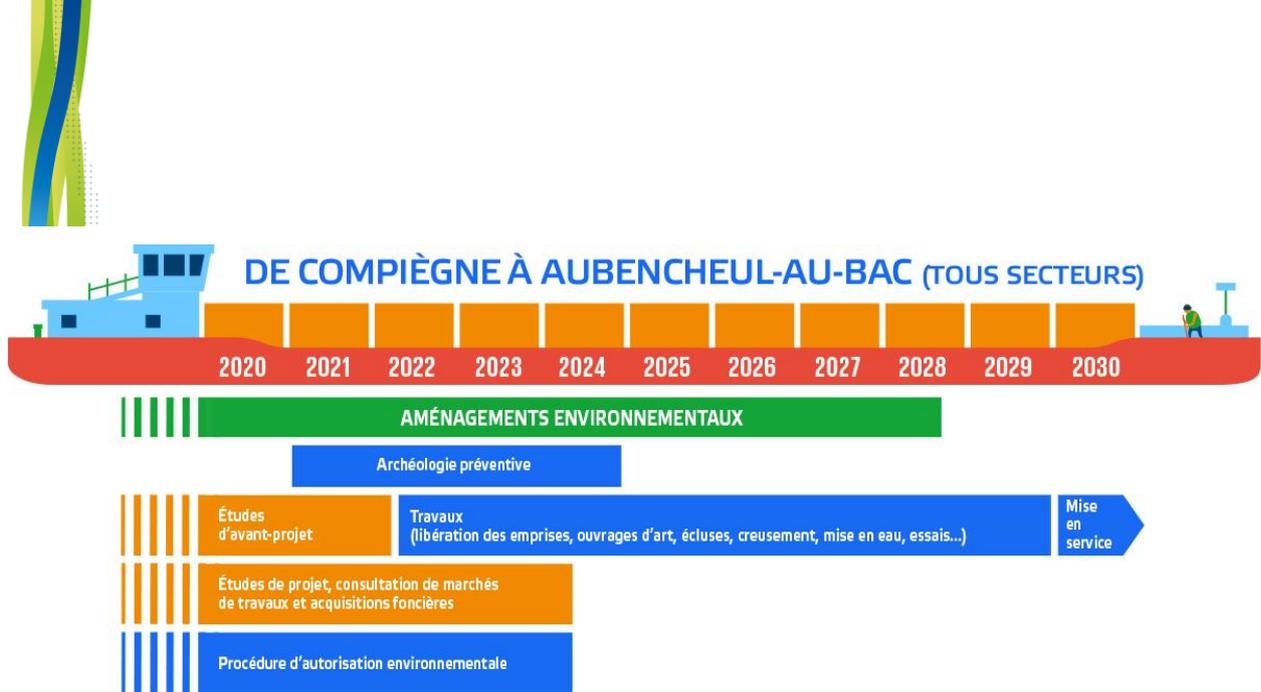


Figure 5 : planning des différentes phases du projet

Ce rapport présente, de façon synthétique, les actions de développement durable menées depuis le rapport précédent. Il concerne les réalisations des phases ACT (Accompagnement à la passation des contrats de travaux) et DET (direction de l'exécution des travaux du secteur 1 et PRO des secteurs 2, 3, 4 et 5 Ecluses de la phase AVP du pont-canal de la Somme conduite dans le cadre de la procédure d'attribution du marché de conception-réalisation, ainsi que l'instruction du dossier d'autorisation environnementale (DAE) pour ces secteurs. Ce rapport s'inscrit dans les 4 priorités d'action de la SCSNE, qui vise à faire du Canal Seine-Nord Europe une infrastructure s'inscrivant pleinement dans la transition énergétique :

- Sécurité du chantier
- Ecopformance : il s'agit d'assurer à la fois la performance écologique et économique du chantier et du projet,
- Partenariat et participation : il s'agit d'associer l'ensemble des parties prenantes au projet
- Innovation : faire du Canal Seine-Nord Europe un levier d'innovation.

Une présentation générale du projet est accessible sur le site Internet de la SCSNE (<https://canal-seine-nord-europe.fr/>).

2. GOUVERNANCE

2.1. Instances

Après une année 2020 marquée par la transformation de la SCSNE au 1^{er} avril 2020 en établissement public local, une année 2021 qui a vu le renouvellement des instances du fait des élections départementales et régionales, l'année 2023 a vu le renouvellement des trois membres du directoire par délibération du conseil de surveillance.





2.2. Politiques de l'établissement

Le conseil de surveillance a adopté plusieurs délibérations particulièrement importantes pour l'avancement du projet et la structuration de la SCSNE :

Les dernières politiques cadre de réalisation du projet sont les suivantes :

- + Politique innovation
- + Politique de gestion contractuelle
- + Politique de valorisation touristique
- + Politique transition énergétique

2.3. Responsabilité sociale de l'établissement

Les effectifs ont poursuivi leur évolution en lien avec l'avancement du projet. Au 31/12/2023, l'établissement compte 82 collaborateurs fonctionnaires détachés, mis à disposition d'établissement public (RATP, VNF), apprentis, ou salarié de droit privé.

La SCSNE a poursuivi son action en faveur de la formation des futurs jeunes professionnels en accueillant six stagiaires au cours de l'année 2023 et un apprenti.

Par ailleurs, la SCSNE a souhaité inscrire son action en faveur de l'inclusion et de la diversité en participant à la journée nationale « DuoDay » afin de favoriser les rencontres entre les employeurs et les personnes en situation de handicap : trois personnes ont été accueillies dans ce cadre par les collaborateurs de la SCSNE.

Dans le même objectif encore, la SCSNE a permis à un professionnel en situation de reconversion pour raison de santé de venir découvrir un nouveau métier au cours d'un stage de 2 semaines.

Dans la continuité des dispositifs favorisant la transition énergétique et notamment l'accès à la mobilité douce, la SCSNE a mis en place le versement du forfait mobilité durable pour les collaborateurs utilisant de façon régulière le vélo sur le trajet domicile-travail, 10 salariés bénéficient de cette aide.

2.4. Déontologie

La SCSNE reste vigilante en matière de détection et de prévention des faits de corruption et de prévention des atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de la SCSNE.

Les règlements intérieurs ont été modifiés afin d'intégrer les règles de la Démarche de formalisation de la déontologie au sein de la SCSNE et de la Charte Gouvernance, ce qui conduira à compter de 2024 à la signature d'un engagement de confidentialité pour chaque membre et observateur assistant aux séances du conseil de surveillance.



3. SECURITE

Sur les chantiers de la Société du Canal Seine-Nord Europe, la santé et la sécurité de nos collaborateurs sont notre priorité. Nous agissons pour qu'une même culture de la sécurité soit partagée par tous les intervenants tout le long du projet. Notre priorité : la PRÉVENTION.

LA SÉCURITÉ est l'affaire de tous et de tous les instants



2023 et 2024 ont été des années particulièrement denses pour la construction et le développement de l'approche prévention de la Société du Canal Seine Nord Europe.

Une convention de partenariat avec l'Organisme de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBT) a été signée en décembre 2023 reprenant différents axes majeurs d'un partenariat national. L'objectif est de construire ensemble une véritable culture de la sécurité tout au long de l'opération pour que chaque partie prenante (maîtrise d'œuvre, coordonnateurs SPS et surtout les entreprises du BTP) comprenne et tienne le rôle qu'elle a à jouer dans la démarche de prévention.

Nous avons déployé le Passeport Prévention Canal, une sensibilisation du Maître d'ouvrage reprenant tous les risques qui peuvent être présents sur les chantiers du Canal. Cette sensibilisation obligatoire de 3 heures vise à mettre à niveau tout le personnel amené à travailler sur le projet quel que soit son expérience pour construire une culture commune.

Ainsi, les collaborateurs de la SCSNE ont été formés au passeport prévention canal en juin 2024 et une nouvelle étape est en cours pour former tous les collaborateurs participant à l'acte de construire.





L'engagement sécurité s'est également maintenu au sein de la Société à travers différents événements. Par exemple, l'institutionnalisation des Flash Sécurité permet d'évoquer en début de chaque réunion importante les moyens de prévention et risques sur un sujet spécifique de nos métiers, que ce soit le bruit, les chutes, les visites de chantiers, la matériel électroportatif, ... Tous les premiers mardis du mois, une réunion obligatoire de 30 minutes appelé « Mardi Sécurité », permet de mettre en avant avec les équipes notre logique prévention dans des ateliers des sujets de culture tel que les missions des services de secours, les risques principaux du chantier, les indicateurs prévention, les attitudes à adopter en cas d'accident, ...

Outre les sujets organisationnels interne et externe, 2023/2024 a été également une année de construction et de renforcement pour les référentiels sécurité de nos futurs chantiers avec notamment le développement d'Instructions pour l'accompagnement des intérimaires, le travail aux abords de l'eau, la pyrotechnie afin de guider les futures entreprises intervenantes sur une prévention qui va au-delà de la réglementation pour être proactif dans la protection de chaque travailleur du projet.

Concernant les accidents de travail sur le chantier, le fait de mettre en avant la prévention nous aide à réduire les risques, comme le montre nos résultats 2023.

Notre projet débute et les taux restent maîtrisés. Ainsi le Taux de fréquence est de 13.39 et le Taux de gravité de 0.65 pour l'année 2023.

L'objectif sur 2024 est de maintenir notre présence et nos impératifs prévention afin de pousser les marchés de la SCSNE vers une excellence que ce soit dans le correctif mais également et principalement dans le préventif.



Pour cela, notre applicatif de suivi des visites chantiers « Canal Chantier » a été déployé fin 2023. Ces visites qui font office d'audits géolocalisés du Maître d'ouvrage sur les sujets tel que la qualité, la sécurité et l'environnement ont été au nombre de 53 sur les 4 derniers mois de 2023 et de plus 250 à mi-année pour 2024





Les commentaires et photographies de ces visites sont remontés automatiquement aux acteurs concernés ce qui permettra une optimisation dans notre présence et notre impact.

4. ECOPERFORMANCE

4.1. Mesures environnementales

Pour le secteur 1, la SCSNE s'est engagée sur la réalisation de 391 ha de mesures compensatoires, dont 356 ha concernant les espèces protégées et 238 ha les zones humides. Ces mesures se répartissent sur 19 sites de compensation, 17 sites acquis par la SCSNE et 2 sites en conventionnement. En 2023, le total de milieux créés ou restaurés atteint 156 hectares sur 6 sites, soit un avancement de 40% à l'échelle du secteur 1.

Concernant les zones humides, 112 ha ont déjà été créés ou restaurés. Cette démarche contribue à la préservation de ces écosystèmes essentiels, reconnus pour leur rôle crucial dans la biodiversité, la régulation du cycle de l'eau et l'atténuation des effets du changement climatique.

D'importants travaux de restauration écologique ont été finalisés sur les sites de la Vallée de l'Oise à Chiry-Ourscamp, Morlincourt et Appilly, couvrant une superficie totale de 80 hectares. Ce projet ambitieux comprenait une série d'interventions visant à améliorer la biodiversité et les habitats naturels de la région. Les réalisations incluent la création ou la restauration de 4 mares, le comblement de 1 180 mètres linéaires de fossés, la restauration de 0,5 hectare de bras mort, et la création d'1 hectare de mégaphorbiaie.



De plus, 18 hectares de boisements existants ont été améliorés, tandis que 23 hectares de nouveaux boisements ont été plantés. Le projet a également permis la création ou la restauration de 18 hectares de prairie humide et l'installation de 1 840 mètres linéaires de haies, ripisylves et lisières forestières. Enfin, des efforts ont été consacrés à la gestion des espèces exotiques envahissantes et à la création de micro-habitats pour la faune locale, contribuant ainsi à la richesse écologique de la Vallée de l'Oise. Des travaux de nature similaire ont été réalisés sur d'autres sites à Morlincourt (28 ha), Appilly (11 ha), Carlepont (32 ha), Beaurains-lès-Noyon (10 ha), Bienville (6 ha). Les sites feront l'objet d'un suivi sur 30 ans par des écologues pour garantir leur bon fonctionnement écologique. Une première année de suivi sur Bienville a déjà été réalisée ; la fonctionnalité du site sera évaluée au bout de quelques années mais les premiers résultats sont d'ores et déjà encourageants.



Cette première phase de compensation permet de remplir les obligations de compensation dues au titre de Natura2000 pour la compensation des habitats d'alimentation de la Marouette Ponctué et du Rôle des Genêts pour lesquels des incidences résiduelles notables avaient été identifiées.

Concernant les autres secteurs, les surfaces de compensations atteindront 757 ha. Le ratio de compensation représente en moyenne 2,3 fois plus d'habitats naturels d'intérêt créés ou restaurés que d'habitats impactés.

En octobre 2023, quelques opérations ont été engagées sur les sites d'Aubigny-au-Bac et Oisy-le-Verger pour 2,7 ha concernant la restauration de mares, roselières et friches humides.

4.2. Bilan Carbone

Le bilan carbone du projet vise avant tout à évaluer les principaux postes émetteurs de la phase chantier afin d'orienter les actions de réduction, et à estimer l'année à partir de laquelle le report modal dû à l'exploitation du CSNE compensera les émissions de la phase chantier.

Le bilan carbone du projet a été actualisé pour le dépôt du dossier d'autorisation environnementale des secteurs 2 à 6 déposé auprès des services de l'Etat en mars 2022. Le « temps de retour sur investissement GES », correspondant au temps à partir duquel les émissions de CO₂ de la phase de construction sont compensées par les émissions évitées du fait du report modal. Il est estimé à 9 ans à compter de la mise en exploitation du Canal. A horizon 2070, le Canal aura permis d'éviter l'émission de 56 millions tonnes équivalent CO₂.

La société du canal investit le champ des nouvelles technologies (suivi en temps réel par géolocalisation) afin de suivre les émissions de CO² en continu du chantier notamment sur son poste principal d'émission à savoir les terrassements.

Les premiers travaux engagés sur le secteur 1 concernant le marché de rescindement de l'Oise ont engendré l'émission de 3800 tCO₂. Ce résultat est la première étape du suivi des émissions du projet.

4.3. Certifications HQE

HQE est l'acronyme signifiant Haute Qualité Environnementale. Elle correspond à notre démarche qui vise à minimiser les impacts de notre projet d'infrastructure sur l'environnement sa construction, son usage et sa rénovation étant particulièrement concerné.

La démarche environnementale se décline à chaque étape du projet : une conception rigoureuse, une réalisation exigeante et une exploitation sous contrôle. Menée de manière volontaire par une délibération du Conseil de surveillance de la SCSNE depuis 2018, la démarche certification HQE Infrastructures Durables, délivrée par le bureau indépendant Certivea, ancre et guide les engagements de développement durable et d'éco-conception du Canal.



Cette certification Haute Qualité Environnementale s'organise tous les ans au sein de la société par tous les collaborateurs sur 17 objectifs répartis en 4 grands thèmes

- Thème 1 : Le management responsable,
 - Objectif 1 : Synergie et cohérence entre l'infrastructure et les territoires,
 - Objectif 2 : Ecoute des besoins et attentes des parties prenantes,
 - Objectif 3 : Impacts et accessibilité du chantier,
 - Objectif 4 : Maîtrise foncière et négociation,

- Thème 2 : Le respect de l'environnement,
 - Objectif 5 : Milieux naturels et écosystème,
 - Objectif 6 : Gestion de l'eau,
 - Objectif 7 : Matériaux, coproduits et gestion des déchets,
 - Objectif 8 : Energie et climats,

- Thème 3 : La qualité de vie,
 - Objectif 9 : Ambiances et cohésion sociale,
 - Objectif 10 : Connexions, accessibilité et sécurité,
 - Objectif 11 : Adaptabilité et pérennisation de l'infrastructure,
 - Objectif 12 : Santé et maitrise des pollutions,
 - Objectif 13 : Confort des espaces,
 - Objectif 14 : Paysage, patrimoine et identité,

- Thème 4 : Les performances économiques,
 - Objectif 15 : Economie et coût à long terme,
 - Objectif 16 : Résilience et maitrise des risques,



- Objectif 17 : Contribution au dynamisme et au développement des territoires.

2021 pour la phase « programme »

2022 pour la phase « conception » du secteur 1, de Compiègne à Passel

2023 pour la fin de phase « conception » des « secteurs 2 à 4 »

En novembre 2023, la Société du Canal Seine-Nord Europe a donc pu passer cette certification avec succès sous le contrôle de CERTIVEA. L'occasion pour l'entreprise de mettre en lumière des mois de travaux, de collaboration et de recherches entre toutes les entités, MOE, MOA, AMO afin de valoriser les actions développement durable de ce projet.

Fort d'un désir renouvelé, la société a décidé de démultiplier son implication lors des prochaines années en sollicitant des audits complémentaires afin d'encadrer toute la durée de la phase d'exécution. Ainsi, 2025 sera la première année d'un audit spécifique de suivi de la réalisation HQE sur les chantiers du Canal afin de réinterroger nos actions régulièrement dans un objectif commun d'amélioration continue.



5. PARTENARIAT ET PARTICIPATION

5.1. Dialogue territorial et communication

Le dialogue territorial fait partie de l'ADN de la SCSNE.

En 2023/2024, les principales actions réalisées ont été les suivantes :



- Pour le Compiégnais :

- + La poursuite de l'information régulière des riverains sur les zones en travaux à travers la diffusion toutes boites des communes riveraines de la lettre d'actualité (octobre 2023, mai 2024 et novembre 2024 à venir), l'envoi mensuel d'une newsletter numérique (plus de 800 abonnés), la distribution de « flashs « info travaux »,
- + La présence sur le terrain à travers la participation à des évènements locaux (marchés, passage de la flamme olympique...), visites de chantier pour les élus, les riverains, les jeunes en formation, des demandeurs d'emploi, réalisation de séances de porte à porte pour aller à la rencontre des riverains des communes où des travaux potentiellement gênants se tiennent
- + L'ouverture de la maison du Canal de Compiègne à partir du mois de juillet 2023, inaugurée le 1er décembre, qui a déjà accueilli plus de 3000 visiteurs (partenariat avec l'Agglomération de la Région de Compiègne).



- Pour le Noyonnais, le Santerre-Haute Somme et l'Artois-Cambresis (secteurs 2,3,4) :

Les principales actions mises en œuvre sur 2023 / 2024 ont été les suivantes :

La mise en œuvre d'un dispositif complet d'accompagnement de l'enquête publique environnementale tenue au mois de mars 2024 (journal de l'enquête publique avec une édition par territoire, panneaux d'exposition dans les mairies lieux de permanence de la commission d'enquête, affiche, site Internet) pour faire connaître aux habitants des territoires concernés la tenue de l'enquête et mettre à disposition des outils permettant un premier niveau d'information les incitant à avoir l'envie d'aller plus loin en consultant le dossier d'enquête,



Après l'enquête, à partir du printemps 2024, la SCSNE est revenue vers les parties prenantes des territoires, d'abord avec les acteurs locaux, puis avec les habitants, pour préparer l'engagement des travaux préparatoires. Les principales actions menées ont été les suivantes :

- La poursuite de la diffusion des lettres d'actualité territoriale et de l'alimentation du site Internet,
- La mise en place des réseaux de relais de communicants locaux : ils consistent à rassembler des agents des collectivités territoriales, des unions d'entreprises, de commerçants... chargés de communication (voire directement des élus dans les petites Communes), de partager avec eux les informations sur le chantier / le projet, de leur fournir des outils de communication (flyers, infos en format numérique...) en leur proposant de relayer auprès de leurs administrés / leurs mandants pour élargir la communication autour des premiers chantiers,
- La présence sur des temps forts du territoire (Terre en fête dans le Pas-de Calais) et la mise en œuvre d'actions pédagogiques pour favoriser l'appropriation du projet (Randonnées du Canal à Sauchy-Lestrée et Ytres, parcours informatif à Cléry-sur-Somme...),



Globalement, environ 400 moments de dialogue territorial (tout type de formats) ont été tenus entre mi-2023 et mi-2024, ce qui porte le total à plus de 1 200 depuis 2020.

5.2. Focus Paysage & Cadre de vie

Afin de faciliter la prise de connaissance du dossier de demande d'autorisation environnementale sur les secteurs 2 à 6 (DAE II), il a été retenu le principe de constituer des fascicules spécifiques à chaque territoire traversé et de les intégrer au dossier d'enquête publique en pièce A3 du Dossier A - Présentation de la demande d'autorisation environnementale.

Suivant les caractéristiques du territoire développé entre Passel et Aubencheul-au-Bac, trois grandes entités ont été déterminées :

- La section du Noyonnais, de Passel à Libermont, sur le département de l'Oise,
- La section du Santerre et de la Haute-Somme, d'Ercheu à Etricourt-Manancourt, sur le département de la Somme,
- La section de l'Artois et du Cambrésis, d'Ytres à Aubencheul-au-Bac, sur les départements du Pas-de-Calais et du Nord.

Ces fascicules, intitulés « Cahiers territoriaux », passent en revue, par groupements cohérents de communes, tous les aménagements créés et détaillent les modalités de leur insertion. Chaque habitant des communes traversées et des communes voisines est ainsi à même de visualiser les transformations paysagères qui auront lieu sur son territoire.

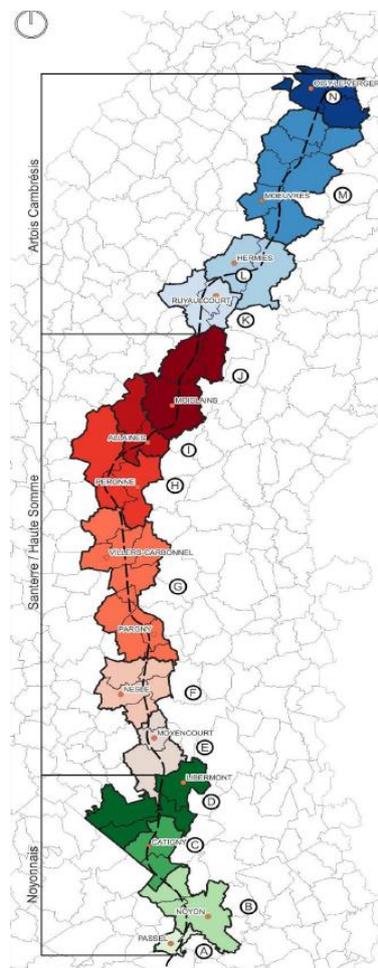
Pour cela, chaque cahier s'appuie sur des zooms du plan paysager, des coupes types de détail et des images de synthèse en 3D ou photomontages. La répartition des communes par cahier territorial et par sous-secteur est représentée sur la carte ci-contre.

Des visualisations comme des zooms du plan paysager, des coupes de principes, des images de synthèse permettent de mieux appréhender l'empreinte à terme du CSNE sur les paysages.

Nota : le secteur de travaux entre Compiègne et Passel, correspondant au Compiégnois, ne fait pas partie de ces cahiers territoriaux car l'autorisation environnementale a déjà été obtenue.

Cette démarche innovante initiée pour l'enquête publique de la demande d'autorisation environnementale permet une appropriation rapide des différentes caractéristiques du projet, de ses composantes ainsi que les solutions d'intégration paysagère mises en œuvre.

Une première partie rappelle les principes généraux du projet sur son linéaire complet et rappelle les principes d'aménagement retenus.



La deuxième partie s'attache à préciser les informations utiles sur le territoire concerné : les éléments clés, les ouvrages prévus, les enjeux identifiés, la concertation.

Enfin, la troisième partie illustre, par sous-secteur (groupement de communes) l'intégration du projet dans son territoire.

5.3. Démarche grand chantier

A côté du dialogue territorial menée par la SCSNE qui est générateur de cohésion (cf. supra), les enjeux et les actions en matière de cohésion sociale sont portés pour l'essentiel par la démarche Grand chantier



dont l'objectif est de préparer le chantier afin d'en optimiser les retombées pour le territoire en termes d'emploi, d'aménagement et de développement économique.

La démarche se traduit notamment par de nombreuses actions portées par les partenaires (Région, Départements, France-Travail, CCI et Etat), chefs de file des différents dispositifs thématiques, comme illustré ci-dessous.



5.3.1. Emploi

La SCSNE a mis en place et anime un observatoire pour mesurer l'effet de la démarche Grand chantier sur les entreprises, les emplois, l'insertion, la formation, l'accueil des entreprises. En 2023, le projet a mobilisé en moyenne 486 personnes en équivalent temps plein, pour ¾ au sein des entreprises sous contrats avec la SCSNE (maîtres d'œuvres, entreprises de travaux, autres prestataires), 15% au sein de l'équipe de maîtrise d'ouvrage de la SCSNE et 10% au sein des partenaires (en particulier les services de l'Etat qui instruisent les demandes autorisations notamment, et les services des collectivités territoriales).



A la fin du 1^{er} trimestre 2024, le dispositif Canal Solidaire, en faveur de l'insertion, piloté par les Départements avait bénéficié à 151 personnes représentant un cumul de 120 000 heures d'insertion, dont 80% des heures réalisées par de l'emploi durable (CDI, CDD de plus de 6 mois, alternance). Ces chiffres illustrent l'efficacité des clauses sociales dans les marchés publics comme outil de lutte en faveur de l'insertion professionnelle et de la promotion de l'emploi local, en offrant des opportunités à des personnes éloignées du marché du travail.

Dans le cadre du dispositif Canal Emploi piloté par France Travail, la période a été marquée par près de 50 actions d'information sur les métiers du CSNE sur tous les territoires concernés par le Canal,

5.3.2. L'accès à la commande publique pour toutes les entreprises

En 2023, les marchés ont attiré un total de 169 entreprises candidates pour un total de 21 marchés attribués. Ceci a permis de porter à 86 le nombre de marchés actifs au cours de l'année, mobilisant un total de **113 entreprises** (hors sous-traitance), pour un montant **375 à 515 M€ HT** (montants min. et max. liés aux tranches fermes et conditionnelles des marchés). Il s'agit du montant total des marchés actifs ou attribués en 2023 et non de la réalisation 2023. Les marchés sont étalés sur plusieurs années.

Parmi ces entreprises participantes, une proportion significative de 37% était localisée dans la région Hauts-de-France, démontrant un intérêt certain de ces entreprises pour les appels d'offres du projet. Un fait notable est que près de la moitié des entreprises candidates (soit 48% étaient des PME, Petites et Moyennes Entreprises). Cette répartition souligne l'importance des PME dans le paysage des marchés publics et suggère une accessibilité croissante de ces marchés aux entreprises de taille moyenne, conformément aux efforts visant à faciliter leur participation.

5.3.3. Les partenariats

Le partenariat (et la participation) est l'une des quatre valeurs qui guident l'action de la SCSNE.

+ Sécurité Santé au travail

En particulier, il convient de souligner en 2023 le partenariat noué avec l'OPPBT pour déployer une "culture de sécurité" partagée avec les acteurs de la construction, pendant les phases chantier (cf. supra le « passeport prévention canal »). Ce partenariat s'inscrit dans la politique prévention délibérée par le conseil de surveillance en 2022.

+ Logistique

L'année 2023 a également permis de conclure un partenariat avec la filière fluviale représentée par Entreprises Fluviales de France (E2F) avec pour objectif principal de réussir la fluvialisation du chantier du Canal (approvisionnement et gestion des évacuations de matériaux) pour réduire l'empreinte environnementale de la construction et contribuer à dynamiser la filière avant l'ouverture du réseau Seine-Escaut.

+ Valorisation touristique





Dans la continuité de l'adoption de la politique de valorisation touristique par le conseil de surveillance, un nouveau partenariat a été conclu avec les acteurs institutionnels du tourisme (Hauts-de-France Tourisme, Oise Tourisme, Somme Tourisme, Pas-de-Calais Tourisme et le Département du Nord) pour la valorisation touristique du chantier, puis la préparation de la mise en tourisme du Canal une fois en exploitation.

+ Agriculture

Le dialogue est continu avec les Chambres d'agriculture et les OPA avec en particulier la mise en œuvre de la convention coopération Public-Public de 2022 (qui porte notamment sur le dialogue avec les agriculteurs, la gestion de l'interface entre le CSNE et les réseaux d'irrigation existant, le suivi de la mise en œuvre du guide TechnoSolutions dans le cadre des travaux...) et la mise en œuvre du fonds de maintien du potentiel économique des exploitations, la coordination de la communication et l'établissement du mode opératoire des relations pour la phase chantier.

+ Autres

D'autres partenariats établis précédemment sont mis en œuvre, notamment avec la Commonwealth war graves commission (CWGC) pour contribuer aux opérations de recherche préventive de corps de soldats de la Première Guerre Mondiale afin de leur offrir une sépulture digne, avec la gendarmerie nationale pour assurer la conduite du projet de manière sereine et accompagner les entreprises du chantier, avec Action logement et le réseau des ADIL (nouveau partenariat en 2024) pour contribuer à donner corps au dispositif Canal accueil piloté par l'Etat, en structurant un plan de mobilisation des parties prenantes (collectivités, bailleurs sociaux, propriétaires) et en identifiant des sites potentiels d'accueil pour les structures d'hébergement temporaire.

5.3.4. Contrats territoriaux de développement

Prévus par l'article 1.IV. de l'ordonnance du 21 avril 2016, les contrats territoriaux de développement sont l'outil de dialogue et de programmation des aménagements et du chantier. Dans ce cadre, fin 2016, les intercommunalités situées sur le tracé ont transmis des propositions d'aménagements en bord à canal. Ces propositions ont constitué les bases des études d'avant projets et ont été fournis aux maîtres d'œuvre des secteurs 2,3,4 courant 2020.

Afin de renforcer cet outil, et d'en préciser le principe d'un co-financement, le conseil de surveillance a validé le 19 juin 2019 le dispositif des « projets de territoire » (délibération CS-2019-2-5). Après une première expérimentation sur le secteur 1, la délibération CS 2020-2-5.5b de mars 2020 a encadré la mise en œuvre sur l'ensemble du projet. L'année 2021 a permis de finaliser le premier contrat territorial pour le territoire du secteur 1 qui a été signé fin 2022. Ce contrat réalisé, grâce à l'importante mobilisation des équipes de la SCSNE, avec l'appui du sous-préfet de Compiègne et des partenaires du projet : EPCI, conseil régional, Etat, Départements, fournit le cadre de réalisation du projet. De premières convention de cofinancement – portant sur des aménagements en faveur des modes actifs de déplacement ou l'ouverture de Maisons du Canal – ont été préparées actant de la mobilisation collective de tous les acteurs publics autour du projet.

La démarche des contrats territoriaux a également été initié sur les autres secteurs du projet. 2023 a vu le travail sur les territoires permis notamment dans le Pas de Calais une appropriation par les territoires de cet outil. L'analyse des premières fiches projets a été réalisée. Leur formalisation a été poursuivie en

2024, l'objectif restant une signature des CTD Santerre-Haute Somme et Artois-Cambrésis avant le lancement des travaux principaux.

6. INNOVATION

La période 2023/ 2024 a vu la mise en œuvre opérationnelle de la politique innovation de la SCSNE approuvée le 29 juin 2023, et plus particulièrement :

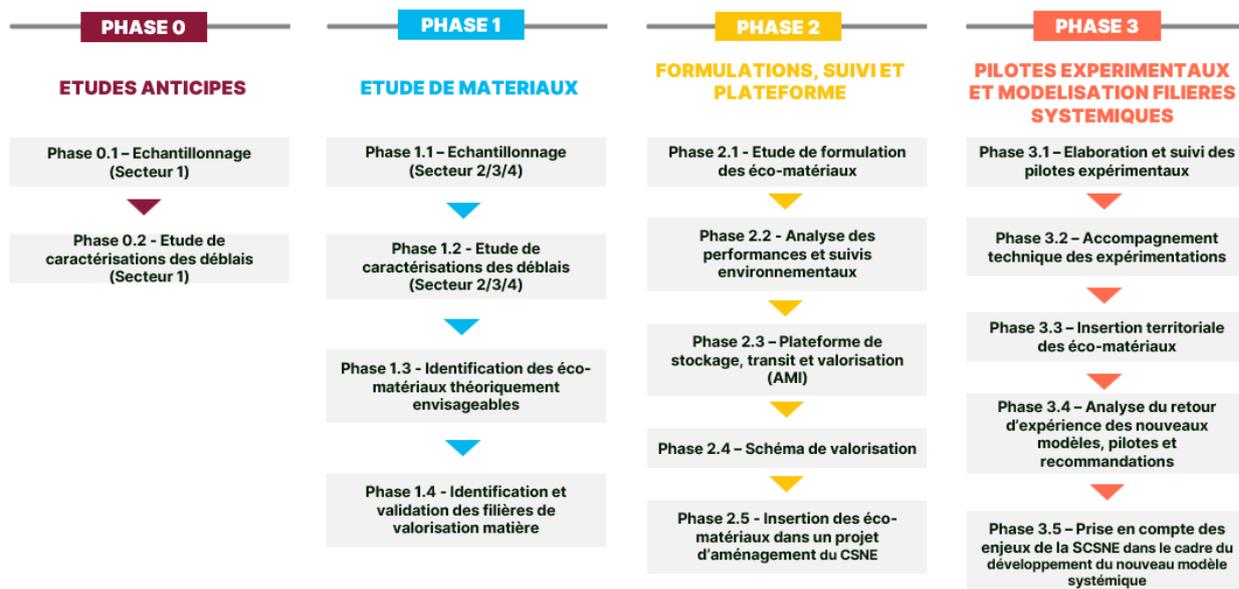
- La promotion en partenariat avec l'OPPBTP du dispositif Stop Collision dédiée à lutter contre les risques de heurts engin-piéton



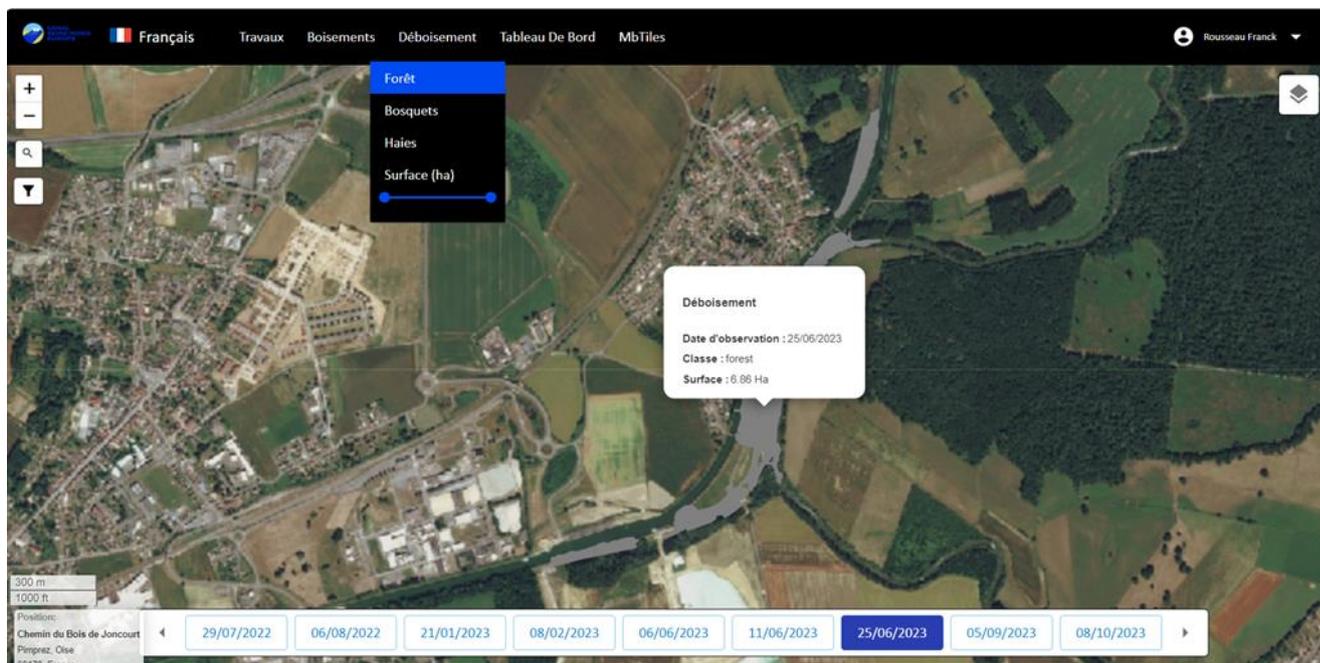
- La signature du marché de recherche-développement sur la valorisation des matières minérales excédentaires issues du projet d'aménagement du CSNE avec des acteurs de l'économie circulaire : NEO ECO, CD2E et IMT Nord Europe, ainsi que l'attribution d'une aide au titre du programme Hauts-de-France FEDER – FSE + -FTJ 2021-2027, les premiers échantillonnages et études de matériaux prélevés sur le Secteur 1

PHASAGE DU PROJET

+ CAPITALISATION DES ETUDES ET LARGE DIFFUSION DES RESULTATS



- L'évaluation de la carbonatation de la chaux vive lors de l'exécution des traitements des sols, en partenariat avec le CEREMA, l'IMT Nord Europe et l'Université Gustave Eiffel
- L'expérimentation de l'acquisition d'images satellites de très haute résolution et du traitement des données spatiales par intelligence intergicelle pour suivre le projet et ses impacts sur l'environnement



Pleiades © CNES 2023, Distribution AIRBUS DS, Processed by DISAITEK

Le partenariat avec le CEREMA (l'organisme technique public français de référence en matière de conception des voies navigables) entre également dans cette dynamique d'innovation. Initié en 2018, il a été renouvelé l'an passé.



Les domaines de coopération privilégiés sont le dialogue compétitif pour le contrat de conception-réalisation du pont-canal de la Somme, la gestion des risques de cavités, l'expertise sur les études sismiques, la valorisation des matériaux naturels dans le chantier, le béton armé des pièces massives. Cette coopération vise à la fois à apporter de l'expertise à la société du canal et à capitaliser les connaissances acquises.

7. AVANCEMENT DU PROJET

7.1. Autorisations

7.1.1. Autorisations environnementales

L'autorisation environnementale sur le secteur 1 a été obtenue le 8 avril 2021 par arrêté signé par Madame la Préfète de l'Oise.

Pour les autres secteurs, après une phase amont d'échanges avec les services de l'Etat entamée dès 2019, le dossier d'autorisation environnementale a été déposé en mars 2022. L'autorité environnementale a rendu son avis positif sur le projet en novembre 2022.

Le Conseil National de protection de la Nature a rendu en juillet 2023 un avis favorable avec recommandations, ce qui souligne la qualité environnementale du projet.

L'enquête publique environnementale s'est déroulée entre le 4 avril et le 2 mai 2024. La commission d'enquête a émis un avis favorable avec 5 réserves et 8 recommandations.

Les CODERST, réunis dans chaque département entre le 8 et le 11 juillet 2024 ont émis un avis favorable au projet d'autorisation environnementale.

L'arrêté inter-préfectoral d'autorisation environnementale a été signé le 9 août 2024.

Par ailleurs, les rétablissements ferroviaires des lignes Creil Jeumont et Amiens Laon font l'objet de dossiers d'autorisation environnementale spécifiques en complément de l'autorisation globale. Le processus d'instruction est en cours et les enquêtes publiques correspondantes sont prévues en 2025.

7.1.2. Maitrise foncière

La maîtrise foncière est en cours sur l'ensemble du projet. L'emprise concernée est située à :

- + 75% sous périmètre d'aménagement foncier (95% dans le Pas de Calais)
- + 25% en acquisition directe (amiable ou expropriation)

Dans le cadre des procédures propres à chacun des statuts, plusieurs enquêtes parcellaires ont été organisées depuis 2019 qui ont conduit à la prise d'arrêtés de cessibilité et d'ordonnance d'expropriation à raison de :

- + 5 arrêtés de cessibilité dans l'Oise / 2 dans la Somme, 2 Pas de Calais et 2 Nord
- + 5 ordonnances d'expropriation Oise, 2 dans la Somme et 1 dans le Nord et le Pas de Calais



Dès le début du projet en 2008, Voies navigables de France puis la SCSNE en partenariat avec les chambres d'agriculture du Nord-Pas de Calais, de l'Oise et de la Somme et la SAFER Hauts de France ont mis en place des dispositifs visant à constituer des réserves foncières. L'objectif de cette démarche concertée est de permettre aux exploitants impactés par l'emprise du projet sur les terrains agricoles de retrouver les surfaces exploitées et préserver l'outil de travail.

Le bilan est très positif avec près de 2500 ha de réserves foncières constituées qui vont permettre de redistribuer les parcelles agricoles avec un prélèvement quasi nul, dans le cadre des aménagements fonciers agricoles, forestiers et environnementaux menés sous maîtrise d'ouvrage des conseils départementaux du Nord, de l'Oise, du Pas de Calais et de la Somme.

Par ailleurs, la maîtrise foncière des zones hors DUP qui ont été identifiées par réaliser les mesures environnementales est achevée. Ceci permet de garantir le bon déroulement des opérations et notamment les aménagements prévus avant le démarrage des travaux principaux.

7.2. Préparation du chantier

Outre les mesures environnementales qui sont mise en œuvre (voir mesures environnementales ci-dessus) qui sont et seront mise en œuvre en grande partie avant le démarrage des travaux, plusieurs opérations préparatoires aux travaux principaux sont engagées.

7.2.1. Archéologie

Après une première phase de fouilles préventives entre 2008 et 2013 qui aura permis de diagnostiquer 1800 ha, identifier 320 indices d'occupation et fouiller 90 sites archéologiques, les travaux d'archéologies préventives se poursuivent sur le territoire et sur la base d'un tracé modifié. Ainsi à la fin de l'été 2024, sur 1610 ha de surface de référence, 950 ha ont fait l'objet d'une intervention de diagnostic de la part des services d'archéologie agréés (INRAP, Service départementale d'Archéologie de l'Oise, Service départemental d'archéologie du Pas de Calais).

À la suite de ces diagnostics, le service régional d'archéologie a prescrit l'organisation de 22 chantiers de fouille à ce stade. Ces opérations ont débuté.



Une clause « découverte archéologique » est prévue dans les marchés des entreprises de travaux qui précise la conduite à tenir en cas de découverte fortuite sur le chantier. Pour chaque opération, un écologue est présent afin de transmettre aux archéologues les enjeux et recommandations environnementales propres à chaque site.

7.2.2. Logistique

Le report modal est l'un des objectifs forts du chantier. Pour cela, outre les partenariats et concertations qui sont conduits avec les représentants de la profession des transporteurs fluviaux, la SCSNE a lancé des opérations concrètes de construction de quai travaux sur le canal du Nord existant permettant de faciliter la livraison des matériaux au plus près du chantier.

Après la construction de deux quais à Ribécourt-Dreslincourt et à Pimprez dans l'Oise, la construction de plusieurs autres quais a été engagée. Au total, ce sera une dizaine de quais qui sera construit ou aménagée pour faciliter le report modal et la logistique.

En outre, le quai de Ribécourt-Dreslincourt fait l'objet d'une opération d'embranchement ferroviaire à partir de la voie Creil Jeumont.





7.3. Travaux¹

Depuis septembre 2021, ont commencé les dégagements des emprises qui consistent à mettre en œuvre les mesures d'évitement préalables à l'arrivée des marchés principaux de travaux, une partie des mesures de suivi écologique et à procéder au déboisement, défrichage et débroussaillage des emprises. Ces travaux ont d'abord permis de dégager les emprises nécessaires aux travaux de rescindement de l'Oise et de construction des ponts des futures RD 66 et RD 40 bis. Ont également été engagées les démolitions de bâtis, des dévoiements des réseaux dont deux lignes haute tension et la construction des premiers ouvrages (2 carrefours giratoires et 2 quais).

Le marché de travaux de rescindement de l'Oise et des rétablissements de la RD 66 et de la RD 40 bis dans l'Oise a été notifié en juin 2022. Les travaux de mise en eau du rescindement de l'Oise qui avaient repris au printemps avec l'abaissement des niveaux d'eau de la rivière se sont poursuivis avec une mise en connexion effective de la rivière Oise prévue en septembre 2024.



Le marché de construction de l'écluse de Montmacq/Cambronne-lès-Ribécourt a été notifié le 11 décembre 2023. Les travaux vont débuter au deuxième semestre 2024.



¹ Cf. également le chapitre 4.1 relatif aux aménagements environnementaux.





L'avis d'appel public à la concurrence pour le TOARC a été publié le 11 juillet 2023. Il est prévu de notifier le marché mi 2025.

8. PERSPECTIVES 2025

8.1. La sécurité

2025 sera une année de continuité dans la mise en place de notre politique de prévention et également l'année du déploiement d'actions concrètes et palpables sur nos chantiers.

Ainsi, l'action sera particulièrement centrée sur :

- Le suivi des sessions du Passeport Prévention Canal qui permettra l'acculturation à la sécurité de centaines de compagnons qui travaillent déjà dans nos marchés.
- La signature de la charte chantier franchement sûr pour impulser une démarche commune dans la gestion du risque liés aux terrassements avec nos partenaires FNTP, l'OPPBTP, la DREETS et la CRAM.
- Le renforcement de notre politique Maitrise d'Ouvrage de visites / audits chantier avec notre nouvel outil Canal Chantier.
- La mise en production de manière intensive de notre corpus documentaire prévention dans le déploiement et le lancement des marchés travaux.

8.2. L'éco-performance

Après l'intégration de la performance écologique et de la transition énergétique dans les phases d'études, il est prévu de poursuivre en 2025 la démarche d'éco-performance en déclinant les objectifs de la politique de transition énergétique :

- Rédaction des clauses techniques et des critères de jugement des offres pour les marchés à venir intégrant des objectifs pour les bases vies
- Suivi des bilans carbone des chantiers
- Poursuite du travail de constitution de partenariat pour le développement de la production d'énergie renouvelable autour du canal en lien avec VNF pour la phase exploitation
- Stimuler les parties prenantes pour le recours à la mobilité collective pour la desserte des chantiers
- Poursuite de la démarche de facilitation du report modal route vers fluvial / ferroviaire pour la logistique du chantier
- Suivi de la certification HQE avec un audit chantier à l'été 2025

La mise en œuvre de projet permettant la production d'énergies renouvelables autour du chantier nécessite la mobilisation des acteurs locaux de l'énergie et l'accès facilité aux start up pour le développement de solutions innovantes. Ce travail sera poursuivi en 2025.



8.3. Le partenariat et la participation

Au-titre de la démarche Grand Chantier, l'enjeu est de poursuivre la mobilisation des entreprises et des futurs compagnons du chantier en mettant l'accent sur :

- La préparation des grandes campagnes de recrutements de 2025 / 2026 par la définition du processus de prise en charge des besoins de compétences exprimés par les entreprises attributaires des marchés,
- La levée des freins à la mobilité pour l'accès au chantier (plan d'actions, mobilisation des entreprises attributaires, réflexion sur l'adaptation de l'offre de services existante notamment en lien avec les contrats de mobilité par territoire et les plans d'actions en faveur de la mobilité solidaire en cours d'établissement sous l'égide de la Région).

Le démarrage du chantier de l'écluse de la vallée de l'Oise sera l'occasion de consolider le processus de prise en charge des besoins des entreprises et de les accompagner dans l'atteinte des clauses d'exécution intégrées dans le marché pour optimiser les retombées économiques et sociales du chantier sur le territoire.

Concernant le dialogue territorial et la communication, il s'agit en 2024 et 2025 de maintenir un dialogue permanent autour de la réalisation des chantiers du secteur 1 et de préparer le démarrage, dans de bonnes conditions, des travaux préparatoires sur les secteurs 2, 3 et 4.

Pour le Compiégnois (secteur 1), les principales actions prévues sont :

- La poursuite de la diffusion de la newsletter numérique mensuelle (avec une nouvelle campagne d'abonnements), la parution de deux numéros de la lettre d'actualité territoriale (novembre 2024 et printemps 2025), ainsi que la diffusion d'une brochure portant la vision prospective des aménagements sur le secteur 1 à l'issue des travaux,
- L'accompagnement du chantier de l'écluse de Montmacq-Cambronne auprès des riverains et, l'information des habitants sur le suivi des travaux de compensation écologique,
- La préparation du lancement, à partir de mi-2025, des chantiers de terrassement du Canal et de construction des sept autres ponts,
- La présence sur des temps forts du territoire (dont le Pardon de la batellerie de Longueil-Annel),
- L'animation de la Maison du Canal de Compiègne avec des expositions temporaires couplés à des « temps de vie » (accueil de classes, rencontre compagnons du chantier – demandeurs d'emploi...).

Pour le Noyonnais, le Santerre-Haute Somme et l'Artois-Cambrésis (secteurs 2 à 4), l'enjeu est d'accompagner l'engagement des travaux préparatoires auprès des acteurs locaux et des habitants. Les principales actions envisagées sont les suivantes :

- La poursuite de la diffusion des lettres d'actualité territoriale, de « flash info travaux » pédagogiques et de l'alimentation du site Internet d'actualités,
- La tenue d'un cycle d'information sur le lancement des premiers travaux, sous des formes variés (dont rencontres avec les habitants / riverains),
- L'animation des réseaux de relais de communicants locaux (cf. supra) pour relayer largement les informations,
- La présence sur des temps forts du territoire pour continuer d'aller à la rencontre des habitants (au-delà des riverains),
- La poursuite de l'accompagnement des collectivités locales dans la mise en œuvre des Maison du Canal à Marquion, Bertincourt, Cambrai et Péronne.





8.4. L'innovation

La SCSNE prévoit de poursuivre les actions engagées, et en particulier :

- De lancer les études de formulation de valorisation matière des terres et sédiments du projet
- De déployer l'acquisition et le traitement des données d'observation spatiale pour renforcer le pilotage du projet
- De développer des outils de surveillance des déformations de l'ouvrage et des sols par interférométrie radar pour améliorer la gestion des risques gravitaires
- D'établir un protocole partagé d'évaluation de la carbonatation de la chaux vive lors de l'exécution des traitements des limons afin d'engager des études croisées

Également, la SCSNE prévoit de développer un outil numérique de traçabilité des terres et sédiments du projet, recensant en temps réel, par qualités environnementales et usages, les origines et destinations

Enfin, les prochains dossiers de consultation de travaux principaux intégreront des clauses contractuelles en lien avec la décarbonation de la construction et le développement de solutions innovantes.

8.5. Les travaux

Sur le secteur 1, les opérations de mesures environnementales vont être poursuivies.

Les travaux de rescindement de l'Oise, le rétablissement de la RD66 et la réalisation de la nouvelle RD40 bis d'achèveront en début d'année.

Parallèlement, démarreront les travaux de l'écluse de Montmacq/Cambronne les Ribécourt.

Les travaux principaux dit TOARC feront l'objet d'une attribution de marché.

Sur les secteurs 2 à 6, les opérations préalables aux travaux principaux vont être poursuivies. Il s'agit de :

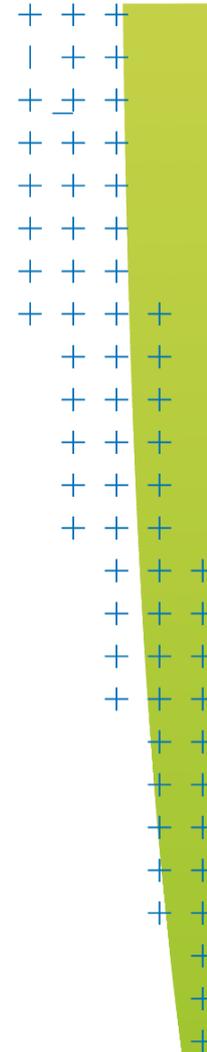
- L'archéologie préventives : fin des diagnostics et suite des travaux de fouilles archéologiques
- Opérations de mesures environnementales
- Construction d'une déviation provisoire de l'autoroute A2
- Préparation des emprises

Les premiers travaux vont être lancés sur l'écluse de Oisy le Verger.

Parallèlement, plusieurs consultations d'entreprises seront lancées pour les travaux principaux dans la perspective d'un démarrage en 2026.



Émetteur	Direction	Type doc	Num. <i>(4 chiffres)</i>	Ind. <i>(1 lettre 2 chiffres)</i>	Titre simplifié <i>(24 caractères max)</i>
CSNE	DENV	RAPP	0001	A01	Rapport développement durable 2023-2024



Partenaires financiers



SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE

